

Jour de séance 50

le mercredi 6 juin 2012

10 h

Prière.

L'hon. M. Olscamp accueille à la Chambre Yvon Poitras, député progressiste-conservateur provincial de Restigouche-Ouest de 1982 à 1987.

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 7 juin 2012, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 49 puis projet de loi 62.

---

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, en plus des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'Assemblée législative* et le Règlement, le Comité d'administration de l'Assemblée législative et le Comité permanent de modification des lois soient habilités, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité. (Motion 68.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 56, 61, 63, 66, 67 et 68.

---

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Tait assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, l'hon. P. Robichaud interrompt les délibérations pour proposer une motion conformément à l'article 34 du Règlement.

En conséquence, le président de la Chambre reprend la présidence de séance, et l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. B. Macdonald, propose que la Chambre continue de siéger après 18 h ce soir pour continuer d'étudier les projets de loi dont est saisi le Comité plénier.

La question proposée, cinq parlementaires ou plus s'étant levés à leur place, la motion est réputée retirée.

M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

*56, Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

*61, Loi sur la prestation de services régionaux.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.